- Maître d'ouvrage : SGAMI SUD-OUEST - Réprésenté par BREGIER Philippe.
- Parcelle : CL 464 d'une superficie totale de : 25 604 m²
- Adresse : Caserne Proteau, bd du 57ème régiment d'infanterie - 33 500 LIBOURNE

Cette opération consiste en la rénovation d'un bâtiment industriel n°19 dénommé « hangar à chars » ainsi que la mise hors d'eau des bâtiments identitaires n°28 et n°42 sur le site de la caserne Proteau à Libourne.

Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords :

Le projet se situe sur le site des Casernes Lamarque et Proteau à Libourne. Elles abritent depuis l'été 2024 les premières compagnies du 4ème régiment de la sécurité civile.

Ces casernes libournaises ont joué un rôle précurseur dans l'essor du style néo-classique, de la deuxième moitié du XVIIIème siècle. L'ensemble inscrit contiguë à la parcelle considérée, est constitué de trois bâtiments rectangulaires, construits de 1766 à 1820 autour d'une cour dénommé caserne Lamarque. Cette caserne est inscrite monument historique dans sa globalité.
Le « hangar à chars » n°19 tout comme les deux bâtiments identitaires n°28 et n°42 se trouvent sur la parcelle hébergeant la caserne 19ème siècle dénommé Proteau qui n'est pas inscrite.
Les bâtiments de ce second ensemble sont dans leur majorité insalubres et ont subi des occupations illégales ayant générées de fortes dégradations.

Les sapeurs sauveteurs investissent progressivement le site et souhaite disposer de d'un local de stockage hors d'eau et hors d'air.
En parallèle des travaux de mise hors d'eau seront réalisés aux deux bâtiments identitaires.

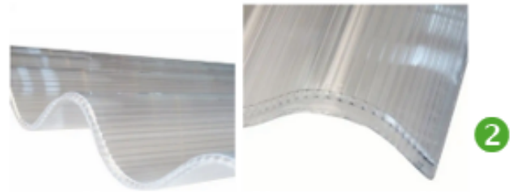


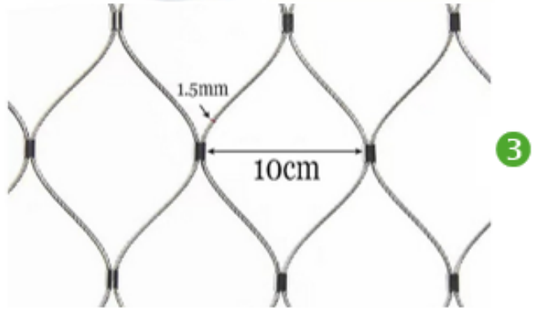
Présentation du Projet :

a) La rénovation du hangar à chars consiste dans un premier temps en la dépose des tôles ondulées amiantées de la couverture : elles présentent des trous et des fissures et ne sont plus étanches. Elles seront remplacées à l'identique par un modèle sans amiante. Toutefois le coloris choisi en accord avec les services de l'UDAP sera rouge brique (1). Les lanterneaux de désenfumage règlementaires seront intégrés au changement de couverture.



Dans un second temps, il est prévu de remplacer les bandeaux lumineux latéraux réalisés avec des tôles ondulées translucides jaunies et cassées. Elles seront remplacées à l'identique par un modèle de même aspect en polycarbonate (2). La pose des plaques se fera à l'horizontales, le sens de l'onde sera ainsi préservé. L'ossature existante en fer plat sur laquelle les plaques sont fixées sera conservée et ponctuellement reprise et renforcée selon les besoins.
Afin d'assurer la sécurité des biens et d'empêcher toute intrusion, un filet en câble d'acier inoxydable (3) sera tendu **en face intérieure**.





Enfin, Les éléments de collecte des eaux de pluies (gouttières et descentes) du hangar à chars seront déposés et reposés. Les éléments défectueux ou endommagés seront remplacés. Tous les travaux seront réalisés avec des ouvrages en zinc.

b) La mise hors d'eau des bâtiments identitaires consiste en la rénovation de l'ensemble des cheneaux et dispositifs associés pour assurer l'étanchéité des ouvrages de couverture et couronnement. Ces travaux comprennent également la réfection des derniers rangs de couvertures en ardoises venant en recouvrement des ouvrages de zinguerie. Ils seront réalisés avec des tôles d'acier pliées de couleur zinc et matifiées. Ces ouvrages sont provisoires et destinés à assurer la préservation du bâti.

Les autres travaux envisagés pour les bâtiments précités portent une mise au propre des espaces intérieurs et non aucune incidence sur l'aspect extérieur du bâti.
Le projet définitif de rénovation du site déterminera le devenir de ces bâtiments dans les prochains mois.

Notice
v1 - indice : 01

maître d'ouvrage
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SO
89 cour Dupré de Saint-Maur 33 300 Bordeaux
-@-

DPC 11

Travaux de réhabilitation et de rénovation à la Caserne Proteau - 33 500 Libourne

dossier
déclaration préalable de travaux

échelle :

date modification : 15/06/2026